MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2026

Etaient présents : MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, ROLET Jean-Yves, ROLET Sylvie, MASSING Sylvain à partir du point n°4, MARSOUDET Annick, GODARD Vincent, MARADAN Kathy, PREVALET Nicolas.
Absent excusé : ARTEL Laëtitia (excusée), MARION Guillaume (excusé), MASSING Sylavain (excusé pour les points n°1 à 3)
Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis.
Convocation en date du 9/10/2026. Quorum atteint.
Validation du PV du 16/07/2026 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2025
2. Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'année 2027
3. Devis de remplacement de la porte d'entrée de la salle des fêtes
4. Subventions aux associations saison 2026-2027
5. Devis de remplacement d'un poteau incendie Grande rue

1. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2025

Le rapport a été transmis par mail aux conseillers municipaux, il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :
ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

2. Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'année 2027

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1) **Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
1	2027	2027			Règé ENS	3.31 ha
2	2027	2027			Règé ENS	3.89 ha
11	2027	2027			Règé ENS	1.64 ha

2) **INFORME le Préfet de Région des motifs** *(art.L 214-5 du CF)* **de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice ..... :**

.....

3) **Décide des orientations de mise en marché suivantes :**

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus[1]	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
1		Cont Pb					
2		Cont Pb					
11		Cont Pb					

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.
En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).
Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

4) **Décide des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement**

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, pour du contrat d'approvisionnement, la commune, propriétaire de la forêt prend à sa charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...) en confiant à l'ONF une prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO). Cette prestation comprend notamment la sélection des ETF, le suivi du chantier et la réception des bois.

☒ Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

☒ Demande à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »

5) **Conditionne son approbation à l'organisation des travaux uniquement en période dite « hors sève »**

6) **Autorise le maire à signer les documents afférents**

3. <u>Devis de remplacement de la porte d'entrée de la salle des fêtes</u>

Mme le Maire a transmis aux conseillers les devis des entreprises Menuiserie Girard (11012.40€ TTC) et NB Menuiserie (6793.48€ TTC) pour étude. Les matériaux utilisés sont les mêmes.
Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise NB Menuiserie.

4. <u>Subventions aux associations saison 2026-2027</u>

M. Sylvain MASSING rejoint la réunion.

Mme le Maire propose de voter les subventions pour l'année scolaire 2026/2027 pour un versement avant la fin d'année civile. Elle rappelle les montants votés pour la saison précédente. Elle propose de verser cette année un supplément de 50€ à la Ligue contre le cancer pour la participation de la commune à l'occasion du passage de la Ronde de l'Espoir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions aux associations ci-dessous.

Désignations	Montants
Association de parents de l'école intercommunale 2026/2027	150€
Association sportive du Haut-Lison	300€
Anciens combattants	90€
Ligue contre le cancer	50€+50€ = 100€
Maison des parents	50€
Croix rouge	100€
Donneurs de sang	50€
Club du 3ème âge Arc	50€
La Vermicelloise	150€
Souvenir Français	20€

5. Devis de remplacement d'un poteau incendie Grande rue

M. Jean-Louis Godard explique qu'il est nécessaire de remplacer le poteau incendie Grande rue, la vanne ne peut plus se fermer correctement, un bouchon provisoire a été installé. Le modèle étant très ancien, il n'est plus possible de trouver de pièces détachées. En cas de gel, l'ensemble risque de casser et créer une grosse fuite. Le devis de TPRG s'élève à 6816.00€ TTC, l'entreprise pourrait intervenir prochainement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise TPRG.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- **Situation de crise sur l'alimentation en eau potable :** La situation est extrêmement préoccupante, un courrier sera adressé à tous les habitants.

- **Référent frelon à pattes jaunes :** Dans le cadre de la stratégie Nationale Biodiversité et grâce au concours financier de l'Etat, le plan de lutte Régional contre le frelon à pattes jaunes est reconduit en 2026. Diverses actions de lutte sont de nouveau mises en place dans l'ensemble des départements de Bourgogne Franche-Comté. Afin de lutter efficacement contre l'expansion du frelon à pattes jaunes, il est aujourd'hui important d'agir de manière collective. À l'image du dispositif mis en place pour l'ambroisie, l'idée est de constituer un réseau de référents "frelons à pattes jaunes" en Bourgogne Franche-Comté. Une formation doit être organisée dans chaque département d'ici 2026-2027, ainsi qu'une mise à disposition d'une base documentaire pour les référents leur permettant de faciliter leurs missions. Le référent n'est pas nécessairement un conseiller municipal.

- **Service Minimum d'Accueil (SMA) :** Mme le Maire rappelle qu'en cas de grève des enseignants, les ATSEM doivent assurer le SMA mais peuvent s'avérer absents pour cause de maladie par exemple. La CCA800 recherche 2 personnes par commune pouvant assurer l'accueil des élèves dans les écoles dans le cadre du Service Minimum d'Accueil. Mme le Maire et Mme Marsoudet se proposent.

- **Ronde de l'Espoir :** Mme le Maire tient à remercier les associations, les bénévoles, les habitants et les élus qui se sont mobilisés pour faire de cette brève étape et moment intense et chaleureux.

- **Plan de réduction des chèques :** La Direction Générale des Finances Publiques est engagée dans un plan de réduction du nombre d'encaissements par chèque. En effet, ce mode de paiement est à la fois très sensible aux fraudes, son traitement est chronophage et couteux. Le centre d'encaissement des chèques fermera en fin d'année et cette tâche incombera à la trésorerie déjà surchargée.

  C'est pourquoi la commune vous rappelle la possibilité de régler vos factures depuis le site www.payfip.gouv.fr service accessible 7j/7 , 24h/24, un moyen de paiement sécurisé par carte bancaire ou prélèvement, pas de risque de double paiement (le site garde en mémoire votre paiement et empêche toute nouvelle tentative une fois la facture réglée), aucune formalité préalable : rendez-vous simplement à l'adresse électronique indiquée sur votre facture, plus besoin de se déplacer, le paiement peut être fait à tout moment, simplicité d'utilisation : en vous munissant des références portées sur votre facture, vous payez en quelques instants et recevez sur votre messagerie électronique un ticket de paiement.

- **Demande de subvention voyage collégien :** La commune est sollicitée par Mme Alexia Duguey, enseignante d'anglais au Collège de Frasne, pour une aide financière dans le cadre d'un voyage en Angleterre (1 élève serait concerné sur notre commune). Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

- **Urbanisme :** Mme le Maire rappelle qu'avant d'engager des travaux il est primordial que les habitants se renseignent au préalable en mairie sur les autorisations d'urbanisme nécessaires. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a imposé de nouvelles règles. Le règlement d'urbanisme est consultable sur le site internet de la CCA800 à l'adresse suivante : https://www.cca800.fr/fr/rb/329227/plui-4

- **Pâturage :** Du fait de la sécheresse, Mme le Maire informe avoir donné son accord, à titre exceptionnel, suite à la demande de M. Jean-Yves Rolet de pâturage sur la parcelle communale (ZE0044) jouxtant sa propriété. En contrepartie il a été convenu que le demandeur se chargera de l'entretien de la haie.

- **Cérémonie du 11 novembre :** le rdv est donné à 11h00 au monument aux morts.

- **Fête de la Saint Antoine :** la salle des fêtes est réservée le we des 23/24 janvier pour un moment convivial organisé par une association communale à l'occasion de la fête patronale.

- **Colis des ainés :** Mesdames Marsoudet et Rolet se chargent de l'organisation.

- **Dispositif 0' friches :** la région lance une campagne de recensement des friches afin de favoriser le réemploi et le renouvellement urbain pour contribuer à la sobriété foncière. Une friche est un bien immobilier bâti ou ayant été bâti, inutilisé et nécessitant des travaux avant réemploi.

- **Boîte à livres :** Mme le Maire interroge le conseil municipal sur l'utilisation de la boîte à livres, cette dernière semble peu utilisée, mal située et se détériore.

- **Logement communal RDC de la Cure :** les travaux ont bien avancé, une visite est à prévoir avec le conseil. La remise en location devrait pouvoir se faire à la mi-novembre.

- **Chapelle :** le permis de construire est accordé. Un dossier sera constitué prochainement avec la fondation du patrimoine. La commune espère une publication des appels d'offres pour les travaux en novembre.

- **Cimetière :** M. Jean-Louis Godard souhaite prévoir la construction d'une nouvelle allée de caveaux, Mme le Maire explique qu'un emplacement est prévu et propose d'effectuer dans un premier temps un sondage auprès des habitants, les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie.

- **Factures d'eau et d'assainissement :** Suite à la relève des compteurs début septembre, Mme le Maire informe que les habitants vont recevoir prochainement les factures d'eau puis celles d'assainissement.

- **Prochaine réunion du conseil municipal :** 3/12/2026, date à définir en novembre si des décisions urgentes s'imposent.

La séance est levée à 23h10.

A Villeneuve d'Amont, le 15/10/2026

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont.

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT
(DOUBS)